## Guide à l’intention des revues pour la rédaction d’une politique de données

**Le présent guide est disponible pour la réutilisation et la création d'œuvres dérivées, sous la licence Creative Commons Attribution (CC BY). Il est basé majoritairement sur les deux sources :**

* Hrynaszkiewicz, I, Simons, N, Hussain, A, Grant, R and Goudie, S. (2020). Developing a Research Data Policy Framework for All Journals and Publishers. *Data Science Journal*, DOI: <http://doi.org/10.5334/dsj-2020-005> (surtout l’annexe)
* Féret, R., Gouzi, F., Guigonis, S., Jouguet, H., Larrousse, N. et Thomas, A. (2021). *Recommandations aux revues souhaitant définir une « politique de données » liées aux publications*. Collège Donnée de la recherche du Comité pour la science ouverte. 2021. <https://www.ouvrirlascience.fr/recommandations-aux-revues-souhaitant-definir-une-politique-de-donnees-liees-aux-publications/>

**Citer ce document**

Lisée. C. (2021). *Guide à l’intention des revues pour la rédaction d’un gabarit de politique de données*. Services du soutien à la recherche du Service des bibliothèques de l’UQAM.

**Introduction**

Une politique des données clarifie ce que la revue attend de ses auteurs relativement à la gestion et la diffusion des données de recherche associées aux publications de la revue.

Des typologies existantes peuvent servir d’appui pour la mise en place d’une politique de données. Par exemple, le groupe Springer Nature[[1]](#footnote-1) propose quatre types de politiques pour ses revues dont les gabarits peuvent être très utiles. Pour obtenir un portrait plus complet du contenu d’une politique de données et de l’articulation de ses éléments, il est utile de se référer à la typologie de la Research Data Alliance[[2]](#footnote-2) qui regroupe les politiques selon 6 types couvrant plus ou moins activement 14 caractéristiques.

Le présent document présente des textes de références à réutiliser ou adapter en fonction des orientations choisies par la revue pour les rubriques de contenu suivantes :

**Résumé de la politique**

Voir les tableaux 1 ou 2

**Portée de la portée**

Définition de données de recherche et définition des exceptions

**Partage des données**

Matériel supplémentaire

Partage de documents spécifiques

Partage dans les dépôts

Formats et standards de données

Citations des données

Plans de gestion des données

**Accessibilité et utilisation des données**

Déclaration d’accessibilité des données

Embargo

Licences de données

**Révision par les pairs**

Conformité à la politique

Fichiers de données

**Contact**

Soutien aux chercheurs, évaluateurs et aux auteurs

Les textes de références sont regroupés selon que leur contenu est potentiellement identique à tous les six types de politiques ou selon qu’un partage de données soit facultatif (Types 1,2 et 3) ou obligatoire (types 4,5 et 6).

Lorsqu’une formulation comporte une variante, la mention (**Note :** Politique type x) suit le texte concerné, parfois précédé de « // » si la nuance n’est que sur quelques mots dans un paragraphe. Quand il n’y a pas de mention, c’est que le paragraphe s’applique au groupe de politiques.

**TOUTES LES TYPES DE POLITIQUES**

**TEXTE DE RÉFÉRENCE POUR LES COMPOSANTES IDENTIQUES À TOUTES LES POLITIQUES DE DONNÉES**

**(politiques de type 1 à 6)**

**Définition de données de recherche**

Décrit les données auxquelles la politique s’applique.

Texte de référence proposé

Cette politique s'applique aux données de recherche qui seraient nécessaires pour vérifier les résultats des recherches rapportées dans les articles publiés dans la revue. Les données de recherche comprennent les données produites par les auteurs (« données primaires ») et les données provenant d'autres sources qui sont analysées par les auteurs dans leur étude (« données secondaires »). Les données de recherche comprennent tout matériel factuel enregistré qui est utilisé pour produire les résultats sous forme numérique et non numérique. Il s'agit notamment de données tabulaires, de codes, d'images, de sons, de documents, de vidéos, de cartes, de données brutes ou traitées.

D’autres définitions sont disponibles : [Organismes de financement du Canada](https://science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_97609.html#1b), [CASRAI](https://casrai.org/term/research-data/) (Consortia Advancing Standards in Research Administration Information), [OCDE](https://www.oecd-ilibrary.org/sites/3631ee20-en/index.html?itemId=/content/component/3631ee20-en#boxsection-d1e671)

**Licence de données**

Définit la position de la revue sur les licences et les droits d'auteur pour les données de recherche.

Texte de référence proposé

La revue encourage la mise à disposition des données de recherche sous des licences ouvertes qui permettent une réutilisation libre. La revue n'applique pas de licences particulières pour les données de recherche, lorsque celles-ci sont déposées dans des dépôts tiers. L'éditeur de la revue ne revendique pas de droits d'auteur sur les données de recherche.

**Soutien aux chercheurs / auteurs**

Renseigne sur les personnes que les auteurs doivent contacter au sein de la revue pour plus d'informations sur le respect de la politique de données.

Texte de référence proposé

Les questions relatives au respect de cette politique doivent être envoyées à [courriel].

L’équipe de la revue peut se tourner vers l’équipe GDR de l’UQAM : [gdr@uqam.ca](mailto:gdr@uqam.ca).

**GROUPES DE POLITIQUES SANS OBLIGATION DE PARTAGE DE DONNÉES**

**(politiques de type 1 à 3)**

**Tableau 1 Survol des politiques de type 1, 2 et 3**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Politique type 1** | **Politique type 2** | **Politique type 3** |
|  | Les auteurs sont encouragés à mettre à disposition les données de recherche qui soutiennent leurs publications, mais ne sont pas tenus de le faire. La décision de publier ne sera pas affectée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. | Les auteurs sont encouragés à partager leurs données de recherche et à fournir des déclarations d’accessibilité des données que l’éditeur publiera, mais ils n'y sont pas tenus. La décision de publier ne sera pas affectée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. | En publiant dans la revue, les auteurs sont tenus de fournir une déclaration d'accessibilité des données dans leurs articles. Les auteurs sont encouragés à partager leurs données mais ne sont pas tenus de le faire. La décision de publier ne sera pas affectée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. |
| **Déclarations d'accessibilité des données** | AUCUNE | FACULTATIF | OBLIGATOIRE |
| **Citation des données** | FACULTATIF | FACULTATIF | FACULTATIF |
| **Partage des données dans un dépôt** | FACULTATIF | FACULTATIF | FACULTATIF |
| **Répondre aux questions relatives à cette politique (revue seulement).** | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |

**TEXTE DE RÉFÉRENCE POUR LES COMPOSANTES IDENTIQUES AUX POLITIQUES DE TYPE 1, 2 ET 3**

**Définition des exceptions**

Définit les données qui n'ont pas besoin d'être, ou qui ne doivent pas être mises à la disposition du public, dans le cadre de la politique de données de la revue, ainsi que les autres options de description de la disponibilité des données.

Texte de référence proposé

Les données de recherche qui ne sont pas nécessaires pour vérifier les résultats rapportés dans les articles ne sont pas couvertes par cette politique.

Cette politique n'exige pas le partage public de données quantitatives ou qualitatives qui pourraient identifier un participant à la recherche, à moins que les participants n'aient consenti à la divulgation des données. La politique n'exige pas non plus le partage public d'autres données sensibles, telles que l'emplacement d'espèces menacées. Les alternatives au partage public de données sensibles ou personnelles incluent :

* Dépôt des données de recherche dans des plateformes à accès contrôlé.
* Anonymisation ou pseudoanonymisation des données avant le partage public
* Partage des métadonnées sur les données de la recherche, seulement
* Signalement des procédures d'accès à vos données de recherche dans votre article et gestion des demandes d'accès aux données provenant des autres chercheurs.

**Embargo**

Définit si et quels embargos sur la diffusion des données sont autorisés.

Texte de référence

Les embargos sur le partage des données sont autorisés.

**Matériel supplémentaire**

Définit la position de la revue sur le partage des données via des documents supplémentaires et si et quand le partage de données en tant que matériel supplémentaire est autorisé par la politique.

Texte de référence proposé

Le partage des données de recherche sous forme de fichiers d'informations supplémentaires est déconseillé, particulièrement l’utilisation des entrepôts de statut privé dont la feuille de route n’est pas transparente :au niveau par exemple de leur modèle économique, gouvernance, pérennité (ex. : Figshare).

**Dépôts de données**

Établit la position sur l'utilisation des dépôts de données. Les dépôts de données sont le mécanisme privilégié pour le partage des données avec la communauté. Les dépôts disciplinaires sont préférés aux dépôts généraux, lorsqu'ils sont disponibles.

Texte de référence

Le mécanisme privilégié pour le partage des données de recherche est celui des dépôts de données. Veuillez consulter **<la liste des dépôts recommandés>** ou <https://repositoryfinder.datacite.org/> pour trouver des dépôts de données de recherche.

La revue peut demander la création d’une collection Dataverse dans la plateforme institutionnelle des données de recherche de l’UQAM : <https://dataverse.scholarsportal.info/dataverse/uqam> . Documentation : <https://dataverse.org/journals>

**Citation des données**

Déclaration sur le soutien de la revue au recours d'identificateurs pérennes pour les données de recherche appuyant les publications, et déclaration de soutien au recours d'identifiants pérennes pour les données à inclure dans la liste des références en tant que citations formelles. Indique si la citation des données est encouragée ou requise.

Texte de référence

La revue encourage les auteurs à citer toute donnée de recherche publiquement disponible dans leur liste de références. Les références aux ensembles de données (citations de données) doivent inclure un identifiant permanent (tel qu'un DOI). Les citations d'ensembles de données, lorsqu'elles apparaissent dans la liste de références, doivent inclure les [informations minimales recommandées par DataCite](https://datacite.org/cite-your-data.html) et respecter le style de la revue.

**Déclaration d’accessibilité des données**

**Note :** Rubrique absente pour les politiques de type 1

Définit la position de la revue sur la présence de déclarations d'accessibilité des données dans la publication.

Texte de référence proposé

La revue encourage les auteurs à inclure dans tous les articles qui rapportent des résultats dérivés de données de recherche une déclaration d'accessibilité des données. Les déclarations d'accessibilité des données devraient inclure des informations sur l'endroit où les données soutenant les résultats rapportés dans l'article peuvent être trouvées, y compris, le cas échéant, des hyperliens vers des ensembles de données analysés ou générés pendant l'étude et archivés publiquement. Lorsque les données de recherche ne sont pas accessibles au public, cela doit être indiqué dans le manuscrit, accompagné des conditions d'accès aux données. Les déclarations d'accessibilité des données doivent prendre l'une des formes suivantes (ou une combinaison de plusieurs formes si nécessaire pour plusieurs types de données de recherche) :

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude sont accessibles dans le dépôt [NOM], [LIEN WEB PÉRENNE VERS LES ENSEMBLES DE DONNÉES].

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude ne sont pas accessibles au public en raison de [RAISON POUR LAQUELLE LES DONNÉES NE SONT PAS PUBLIQUES] mais sont disponibles auprès de l'auteur correspondant sur demande raisonnable

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude sont disponibles auprès de l'auteur correspondant sur demande raisonnable.

Le partage des données ne s'applique pas à cet article car aucun ensemble de données n'a été généré ou analysé au cours de l'étude.

Toutes les données générées ou analysées au cours de cette étude sont incluses dans cet article publié [et ses fichiers d'informations supplémentaires].

Les données qui étayent les résultats de cette étude sont disponibles auprès de [nom du tiers] mais des restrictions s'appliquent à l'accès à ces données, qui ont été utilisées sous licence pour l'étude actuelle, et ne sont donc pas accessibles au public. Les données sont toutefois disponibles auprès des auteurs sur demande raisonnable et avec l'autorisation de [nom du tiers].

D'autres exemples de modèles de déclarations d'accessibilité des données comprenant des exemples d'ensembles de données à accès libre et à accès restreint, sont disponibles à l'adresse suivante : <link>.

**GROUPES DE POLITIQUES AVEC OBLIGATION DE PARTAGE DE DONNÉES**

**(politiques de type 4 à 6)**

**Tableau 2 Survol des politiques de types 4, 5 et 6**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Politique 4** | **Politique 5** | **Politique 6** |
|  | En publiant dans la revue, les auteurs sont tenus de mettre les données de recherche à la disposition des éditeurs et des réviseurs, ainsi que des lecteurs sur demande. Pour certaines données de recherche, le dépôt dans des dépôts est requis et ceci est encouragé pour toutes les données de recherche. Pour certains articles, la décision de publier sera influencée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. | En publiant dans la revue, les auteurs sont tenus de mettre les données de recherche à la disposition des éditeurs et des réviseurs, ainsi que des lecteurs. Pour toutes les recherches, le dépôt des données dans des dépôts est requis. Pour tous les articles, la décision de publier sera affectée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. | La revue exigera le partage des données pour tous les types de données de recherche ainsi que leur examen par les pairs. La revue veillera à ce que sa politique de partage des données soit respectée et, pour tous les articles, la décision de publier sera affectée par le fait que les auteurs partagent ou non leurs données de recherche. |
| **Déclarations d'accessibilité des données** | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |
| **Citation des données** | FACULTATIF | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |
| **Partage des données dans un dépôt** | OBLIGATOIRE (CERTAINS CAS) | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |
| **Partage des données sur demande** | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |
| **Partage du PGD** | FACULTATIF | FACULTATIF | FACULTATIF |
| **Révision par les pairs des données** | FACULTATIF | FACULTATIF | OBLIGATOIRE |
| **Répondre aux questions relatives à cette politique (revue seulement).** | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |
| **Aider les lecteurs et les réviseurs pour les demandes d'accès** | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE | OBLIGATOIRE |

**TEXTE DE RÉFÉRENCE POUR LES COMPOSANTES IDENTIQUES AUX POLITIQUES DE TYPE 4, 5 ET 6**

**Définition des exceptions**

Définit les données qui n'ont pas besoin d'être, ou qui ne doivent pas être mises à la disposition du public, dans le cadre de la politique de données de la revue, ainsi que les autres options de description de la disponibilité des données.

Texte de référence proposé

Les données de recherche qui ne sont pas nécessaires pour vérifier les résultats rapportés dans les articles ne sont pas couvertes par cette politique.

Cette politique n'exige pas le partage public de données quantitatives ou qualitatives qui pourraient identifier un participant à la recherche, à moins que les participants n'aient consenti à la divulgation des données. La politique n'exige pas non plus le partage public d'autres données sensibles, telles que l'emplacement d'espèces menacées.

Les alternatives au partage public de données sensibles ou personnelles incluent (**Note :** Types 4 et 5) :

Les données personnelles ou sensibles doivent être partagées de manière sécurisée ou à accès contrôlé, en accord avec les éditeurs, en veillant à ce que les éditeurs et les évaluateurs puissent accéder aux données. Les méthodes de partage des données sensibles ou personnelles comprennent (**Note :** Type 6) :

* Dépôt des données de recherche dans des plateformes à accès contrôlé.
* Anonymisation ou pseudoanonymisation des données avant le partage public
* Seulement le partage des métadonnées sur les données de la recherche (**Note :** pas pour les types 5 et 6)
* Signalement des procédures d'accès à vos données de recherche dans votre article et gestion des demandes d'accès aux données provenant des autres chercheurs. (**Note :** pas pour les types 5 et 6)

Dans ces cas, les procédures et conditions d'accès aux données de votre recherche doivent être incluses dans votre manuscrit.

**Embargo**

Définit si et quels embargos sur la diffusion des données sont autorisés.

Texte de référence

Les embargos sur le partage des données ne sont autorisés qu'avec l'accord de l'éditeur. (**Note :** Type 4)

ou

Les embargos sur le partage des données ne sont pas autorisés. (**Note :** Types 5 et 6)

**Matériel complémentaire**

Définit la position de la revue sur le partage des données via des documents supplémentaires et si et quand le partage de données en tant que matériel supplémentaire est autorisé par la politique.

Texte de référence proposé

Le partage de données de recherche en tant que fichiers d'information supplémentaires est déconseillé (**Note :** Type 4) // n'est pas autorisé (**Note :** Types 5 et 6).

Les types de données de recherche énumérés dans **[Partage obligatoire des données (articles spécifiques]** ne doivent pas être téléchargés en tant que fichiers d'information supplémentaires. (**Note :** Type 4 seulement)

La revue demandera aux auteurs de les déposer dans un dépôt approuvé comme condition de publication.

**Dépôts de données**

Établit la position sur l'utilisation des dépôts de données. Les dépôts de données sont le mécanisme privilégié pour le partage des données avec la communauté. Les dépôts disciplinaires sont préférés aux dépôts généraux, lorsqu'ils sont disponibles.

Texte de référence

Le mécanisme privilégié pour le partage des données de recherche est celui des dépôts de données (**Note :** Type 4).// Les données de recherche doivent être partagées sur un dépôt de données (**Note :** Types 5 et 6)

Veuillez consulter **<la liste des dépôts recommandés>** ou <https://repositoryfinder.datacite.org/> pour trouver des dépôts de données de recherche.

Les types de données de recherche énumérés dans "Partage obligatoire des données (articles spécifiques)" doivent être téléchargés dans un dépôt approprié. (**Note :** Type 4 seulement)

La revue demandera aux auteurs de les déposer dans un dépôt reconnu comme condition de publication.

La revue peut demander la création d’une collection Dataverse dans la plateforme institutionnelle des données de recherche de l’UQAM : <https://dataverse.scholarsportal.info/dataverse/uqam> . Documentation : <https://dataverse.org/journals>

**Citation des données**

Déclaration sur le soutien de la revue au recours d'identificateurs pérennes pour les données de recherche appuyant les publications, et déclaration de soutien au recours d'identifiants pérennes pour les données à inclure dans la liste des références en tant que citations formelles. Indique si la citation des données est encouragée ou requise.

Texte de référence

La revue encourage les auteurs à citer toute donnée de recherche publiquement disponible dans leur liste de références. (**Note :** Type 4)

La revue exige comme condition de publication que les auteurs citent toutes les données de recherche accessibles au public dans leur liste de références. (**Note :** Types 5 et 6)

Les références aux ensembles de données (citations de données) doivent inclure un identifiant pérenne (tel qu'un DOI). Les citations d'ensembles de données, lorsqu'elles apparaissent dans la liste de références, doivent inclure les [informations minimales recommandées par DataCite](https://datacite.org/cite-your-data.html) et respecter le style de la revue.

**Déclaration d’accessibilité des données**

Définit la position de la revue sur la présence de déclarations d'accessibilité des données dans la publication.

Texte de référence proposé

La revue exige que les auteurs incluent une déclaration d'accessibilité des données dans tous les articles qui rapportent des résultats dérivés de données de recherche. La présence d'une déclaration d'accessibilité des données conforme avec la politique de données de recherche de la revue sera vérifiée comme condition de publication. Les déclarations d'accessibilité des données doivent inclure des informations sur l'endroit où les données étayant les résultats rapportés dans l'article peuvent être trouvées, y compris, le cas échéant, des hyperliens vers des ensembles de données analysés ou générés pendant l'étude et archivés publiquement.

Lorsque les données de recherche ne sont pas accessibles au public, cela doit être indiqué dans le manuscrit, accompagné des conditions d'accès aux données. (Note : Politique type 4) // Lorsque les données de recherche ne sont pas accessibles au public, il convient de fournir un lien pérenne vers une fiche de métadonnées ou une page de renvoi pour les données. Toute condition d'accès aux données doit être indiquée dans le manuscrit. (**Note :** Politiques type 5 et 6)

Les déclarations d'accessibilité des données doivent prendre l'une des formes suivantes (ou une combinaison de plusieurs formes si nécessaire pour plusieurs types de données de recherche) :

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude sont accessibles dans le dépôt [NOM], [LIEN WEB PÉRENNE VERS LES ENSEMBLES DE DONNÉES].

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude ne sont pas accessibles au public en raison de [RAISON POUR LAQUELLE LES DONNÉES NE SONT PAS PUBLIQUES] mais sont disponibles auprès de l'auteur correspondant sur demande raisonnable (**Note :** Politique type 4) // Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude ne sont pas accessibles au public parce que [RAISON POUR LAQUELLE LES DONNÉES NE SONT PAS PUBLIQUES] mais sont disponibles [CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ACCÈS]. (**Note :** Politique type 5) // Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude ne sont pas accessibles au public pour la raison suivante : [RAISON POUR LAQUELLE LES DONNÉES NE SONT PAS PUBLIQUES]. Les métadonnées sont disponibles à l'adresse [LIEN WEB PÉRENNE] et les données sont disponibles dans les conditions suivantes : [CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ACCÈS] (**Note :** Politique type 6)

Le partage des données ne s'applique pas à cet article car aucun ensemble de données n'a été généré ou analysé au cours de l'étude.

Les ensembles de données générés ou analysés au cours de la présente étude sont disponibles auprès de l'auteur correspondant sur demande raisonnable. (**Note :** Politique type 4 seulement)

Toutes les données générées ou analysées au cours de cette étude sont incluses dans cet article publié [et ses fichiers d'informations supplémentaires]. (**Note :** Politique type 4 seulement)

Les données qui étayent les résultats de cette étude sont disponibles auprès de [nom du tiers] mais des restrictions s'appliquent à l'accès à ces données, qui ont été utilisées sous licence pour l'étude actuelle, et ne sont donc pas accessibles au public. Les données sont toutefois disponibles auprès des auteurs sur demande raisonnable et avec l'autorisation de [nom du tiers]. (**Note :** Politique type 4 seulement)

D'autres exemples de modèles de déclarations d'accessibilité des données comprenant des exemples d'ensembles de données à accès libre et à accès restreint, sont disponibles à l'adresse suivante : <**link**>.

**Formats et standards de données**

Établit la position de la revue sur l'utilisation de normes de données spécifiques à une communauté ou discipline, cette utilisation pouvant être encouragée, requise dans certains cas ou requise dans tous les cas. Indique également si certains formats de fichiers, tels que les formats ouverts, sont préférés ou requis.

Texte de référence proposé

La revue encourage les auteurs à partager les données de Veuillez consulter le site [FAIRsharing.org](https://fairsharing.org/) pour plus d'informations sur les formats et les normes de partage de données établis.recherche en utilisant des formats et des normes de données et de métadonnées reconnus par leur communauté de recherche.

La revue préfère que les données de recherche soient partagées dans des formats de fichier ouverts - ceux qui ne nécessitent pas de logiciel propriétaire pour y accéder - lorsque cela est possible. Par exemple, les données tabulaires doivent être partagées sous forme de fichiers CSV plutôt que de fichiers XLS

**Partage obligatoire des données (documents spécifiques)**

Déclaration indiquant si le partage des données est obligatoire pour certains types de données de recherche, par exemple lorsqu'il existe une politique spécifique à une communauté ou une revue, ainsi que le ou les mécanismes par lesquels ces types de données doivent être partagés.

Texte de référence proposé

Pour les types de données de recherche suivants, le dépôt dans un dépôt public reconnu par la communauté est obligatoire **: <lien vers la liste des types de données où le dépôt est obligatoire>**. La revue exigera comme condition de publication que les auteurs déposent les données de ce type dans un dépôt reconnu. (Politique type 4)

La revue exige que toutes les données de recherche qui soutiennent les articles publiés dans la revue soient disponibles dans des dépôts publics, sauf celles couvertes par la « Définition des exceptions » (Politiques type 5 et 6)

**Données de recherche et examen par les pairs**

Déclaration indiquant si l'examen des données par les pairs est prévu ou requis, et si oui, quelles sont les attentes des pairs examinateurs dans leur évaluation des fichiers de données.

Il peut également ou alternativement être demandé aux examinateurs d'évaluer la conformité à la politique de la revue en matière de données de recherche.

Texte de référence

Les évaluateurs sont invités à vérifier (**Note :** Politique type 4) // sont encouragés à prendre en compte (**Note :** Politique type 5) la déclaration d'accessibilité des données (DAD) du manuscrit // sont tenus de prendre en compte la déclaration d'accessibilité aux données (DAD) d'un manuscrit, ainsi que les données de recherche correspondantes. Le cas échéant, ils doivent vérifier si les auteurs se sont conformés à la politique de la revue sur l'accessibilité des données de recherche et si des efforts raisonnables ont été faits pour que les données qui étayent les résultats de l'étude soient disponibles pour être reproduites ou réutilisées par d'autres chercheurs. Les évaluateurs ont le droit de demander l'accès aux données (et au code) appuyant les résultats lorsque cela est nécessaire pour effectuer leur évaluation d'un manuscrit.

(Note : Politiques type 5 et 6) Pour la déclaration sur l'accessibilité des données, les évaluateurs devraient tenir compte des points suivants :

* Une DAD appropriée a-t-elle été fournie?
* La manière dont un lecteur peut accéder aux données est-elle claire?
* Lorsque des liens sont fournis dans la DAD, sont-ils fonctionnels/valides?
* Lorsque l'accès aux données est restreint, les contrôles d'accès sont-ils justifiés et appropriés?
* Lorsque les données sont décrites comme étant incluses dans le manuscrit ou dans les fichiers d'informations supplémentaires, est-ce exact?

Pour les fichiers de données, lorsqu'ils sont disponibles, les évaluateurs devraient prendre en compte :

* Les données se trouvent-elles dans le dépôt le plus approprié?
* Les données ont-elles été produites de manière rigoureuse et méthodologique?
* Les données et les métadonnées sont-elles conformes au format de fichier et aux normes d'information de la communauté des chercheurs?
* Les fichiers de données déposés par les auteurs sont-ils complets et correspondent-ils aux descriptions du manuscrit?
* Contiennent-ils des informations personnelles identifiables, sensibles ou inappropriées?

**Plan de gestion des données**

Établit la position de la revue sur le partage des plans de gestion de données (PGD).

Texte de référence

La revue encourage les auteurs à préparer des plans de gestion des données avant de mener leurs recherches et encourage les auteurs à mettre ces plans à la disposition des éditeurs, des réviseurs et des lecteurs qui souhaitent les examiner.

1. Springer Nature, (2021). Research data Policies. <https://www.springernature.com/de/authors/research-data-policy/data-policy-types/12327096> [↑](#footnote-ref-1)
2. Hrynaszkiewicz, I., Simons, N., Hussain, A., Grant, R., & Goudie, S. (2020). [Developing a research data policy framework for all journals and publishers](https://datascience.codata.org/article/10.5334/dsj-2020-005/). *Data Science Journal*, *19*(1). DOI:10.5334/dsj-2020-005/ [↑](#footnote-ref-2)